



PAROISSE DE BULLE  
LA GRUYÈRE

# Assemblée Paroisse du mardi 21 mai 2019

19h43 – 21h50

Présents :

Présidente : Gwennaëlle Ducry-Rey  
Conseillers : Mark Stalder, Raphaël Bär, Cédric Castella  
Conseillères : Annette Granier, Rachelle Dokou  
Ministre : Natasha de Félice  
Caissière : Corinne Valley  
Secrétaire : Caroline Bisig-Charrière

SUJET	DESCRIPTION
<b>Ouverture de l'Assemblée</b>	<p>Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée de paroisse ordinaire du 21 mai 2019.</p> <p>Elle remercie et salut très cordialement M. Pierre-Philippe Blaser, président du conseil synodal.</p> <p>Excusés : Monsieur Benoit Yogo, Yvete et Gérard (maladie) Stauffer, Vinicius Stauffer, Cathy et Marc Ruffieux, Lionel Fehr, Emmanuel de Calonne (Angleterre), Christiane Wohlfender, Marlène Aguet, Karin et Oliver Pralong, Eric Fooks, Josiane Brugger, Lucile Nordberg, Patrick Audemars</p> <p>Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.</p> <p>Selon l'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule :</p> <p>« Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».</p> <p>Droit de vote : tous paroissiens habitants une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus peuvent voter et être élu.</p> <p>La présidente lit l'ordre du jour la séance. Aucune remarque n'est faite au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée.</p> <p><b>29 personnes présentes qui ont le droit de vote, dont la moitié + 1, soit 15 personnes, constitue la majorité requise.</b></p>
<b>1) Méditation</b>	Natasha de Félice, diacre durant 6 mois dans la paroisse de Bulle

	<p>Mme de Félice invite l'assemblée à chanter le cantique 36-11, strophe1-3</p> <p>Lecture du passage que Paul a écrit aux éphésiens, chapitre 4, verset 1-16 "L'unité de l'Eglise est dans le Christ"</p> <p>Quelques réflexions autour du texte lu. Tout est dit dans ce beau texte de l'apôtre Paul. C'est un vrai ordre de marche pour nous et notre paroisse. Alors, cheminons un bout avec ce texte, pas à pas : Paul nous dit de vivre en accord avec l'appel de Dieu. D'être simples, doux, patients et de se supporter les uns les autres avec amour. De rester uni et en paix grâce au Saint Esprit.</p> <p>Un sacré programme ! Très joli, mais comment y arriver, avec la nature humaine qui est la nôtre ? En nous attachant fermement à nos 7 dénominateurs communs, qui sont : Un seul corps, un seul Esprit Saint, une seule espérance, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous.</p> <p>En résumé, c'est un septuple credo, qui nous soude. Paul zoom ensuite sur le cœur de la vie spirituelle, qui est <u>Jésus Christ, descendu le plus bas et monté le plus haut possible</u>. Non seulement, Il s'est incarné, Il a vécu, Il est mort, Il est ressuscité, ce qui est déjà énorme et unique, mais en plus, Il nous offre des cadeaux. Le don d'être apôtre, prophète, annonciateur de la Bonne Nouvelle, conducteur du peuple de Dieu ou enseignant. Ces dons sont des formations, pour construire le corps du Christ et la Foi en Christ.</p> <p>Formation, transformation, grandissement, croissance : nous passons dans ce processus de conversion de l'état infantile à l'état adulte. Fini le temps où nous étions poussés dans tous les sens par les vagues de la mer. Fini le temps où nous étions emportés de tous les côtés par le vent des mauvaises idées. L'antidote à tout cela est <u>la vérité dite avec amour</u>, ferment de croissance pour atteindre la taille du Christ.</p> <p>Le dernier verset de ce passage est un résumé tellement magistral de tout ce qui précède, que je vous le relis : « C'est par le Christ, que toutes les parties du corps tiennent ensemble et sont unies. Beaucoup d'articulations servent à unir le corps, et quand chaque partie du corps fait son travail, le corps grandit et se construit lui-même dans l'amour. »</p> <p>Alors, pour cette assemblée de paroisse, pour ce soir, demain et toujours. Tenons ensemble, soyons unis et faisons notre travail, pour que le Corps du Christ grandisse et se construise dans l'amour. Prenons soin de ce corps précieux, par nos prières, nos louanges, notre adoration, notre confiance, notre foi, notre ferveur, notre fidélité, notre obéissance et notre réponse à l'appel de Dieu. A la place où nous nous trouvons, avec le charisme qui nous a été donné et surtout avec l'aide de Dieu, soyons les cellules vivantes d'un corps vivant, le corps du Christ, l'Eglise annonciatrice du Royaume de Dieu.....Amen</p> <p>Reprise du cantique 36-11, strophe 4-6</p> <p>La présidente remercie Mme de Félice pour ce moment de méditation.</p>
<p><b>2) Nomination des scrutateurs</b></p>	<p>Mme Chantal Steffen Loup et M. Maurice Houriet sont nommés comme scrutateurs pour la soirée.</p>
<p><b>3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 25 novembre 2018</b></p>	<p>Le PV était à disposition à la Cure dès le début avril 2019. Il pouvait y être consulté ou sur le site internet <a href="http://www.eglise-bulle.ch">www.eglise-bulle.ch</a>. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.</p> <p><b>Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du dimanche 25 novembre 2018 est approuvé par 29 voix.</b></p>
<p><b>4) Vie de la paroisse</b></p>	<p>La présidente projette des photos de la vie de paroisse pour une raison bien défini. Nous sommes une paroisse d'env. 3302 paroissiens avec nos différences. Nous sommes une communauté composée d'hommes, femmes, bébés, enfants, jeunes adultes, jeunes parents, personnes mures, personnes âgées, de couleur de peau différente. Nous devons donc composer avec des avis différents, avis similaires, expériences, idées innovantes (x personnes avec x idées, opinions, souhaits, etc). Nous ne sommes pas toujours d'accord avec le choix fait mais nous devons le respecter et travailler ensemble. Important d'avoir le respect de chacun.</p>

Nous sommes une grande famille, multigénérationnelle ET une famille en Christ

#### Maxi-vacances - Kingdom Festival du 06 au 10 juillet

Mme Dorianne Jeanneret, animatrice jeunesse présente le projet pour les jeunes de cet été le maxi-vacances - Kingdom Festival. Il souhaite leur donner la possibilité de participer à certaines activités du Kingdom Festival tout en étant accompagné par une personne de la paroisse mais en profitant également d'autres activités, comme par exemple accrobranche, se balader ainsi que d'avoir des moments de discussions ensemble. Il sera également organisé pour les jeunes un repas du soir ensemble à la Cure. 5 jours de rencontres, de découverte et d'activité.

L'année prochaine auront à nouveau lieu les KidsGames.

Le Kingdom Festival est ouvert à tout le monde, même aux adultes. Le mardi 9 juillet à lieu le concert le Glorious et le dimanche 7 juillet, le culte inter-églises sur inscription. De ce fait, il n'y aura pas de culte au Temple, le 7 juillet 2019.

#### Catéchisme infantine 3H-8H et œcuménique 1H-2H

Mme Rachelle Dokou désire informer l'assemblée au sujet du catéchisme infantine 1H-2H. C'est organisé d'une manière œcuménique avec les catholiques. Les leçons sont données 5 fois par année en binôme.

De la 3H à la 8H, ce sont des cours donnés chaque semaine. Depuis quelques années, une règle était en place de ne donner un cours de catéchisme à partir de 3 enfants inscrits. Depuis la rentrée 2018-2019, le CP a décidé d'organiser du catéchisme même pour un enfant dans une commune.

Mme Rossel va prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire 2018-2019. Mme Kyprian Pittet reprend la place de Mme Rossel en tant que coordinatrice du catéchisme. Mme Rossel reste disponible en tant que catéchète pour le remplacement ou autres. Mme Kyprian Pittet et Mme Stauffer suivent en ce moment la formation pour les cours de catéchisme.

L'information concernant le catéchisme est transmise chaque année aux parents par les écoles.

Mme Houriet rappelle qui est Mme Kyprian Pittet. Elle était la responsable des KidsGames. Personne pleine de vie, de feu pour le Seigneur.

#### Campagne d'automne du Département Missionnaire le 4 septembre

Mme Granier rappelle la campagne d'automne du département Missionnaire et de l'entraide protestante. Cette année, c'est l'Inde et Madagascar qui sont concernés. Le lancement de cette campagne aura lieu à Bulle le 4 septembre à 19h30-21h00, tout le monde est cordialement invité ainsi vous pourrez poser toutes les questions sur l'activité.

#### Groupe de visiteurs/ses de paroisse

Mme de Félice présente ce groupe. Tout d'abord, pourquoi un tel groupe ? Parce que c'est une demande du conseil de paroisse, de rassembler celles et ceux qui visitent déjà et de susciter peut-être des nouvelles vocations. Parce qu'il est toujours plus motivant de former un groupe autour d'objectifs communs. Parce que c'est un sacré moteur de bénéficier du soutien de la paroisse et de ses ministres, d'avoir une plateforme où échanger nos expériences et nos questions et de recevoir une formation de temps à autre.

Qui voulons-nous visiter ? Les personnes hospitalisées ou en maison de retraite. Les nouveaux arrivants et les familles.

Notre futur groupe de visiteuses et visiteurs de paroisse, comprendra un sous-groupe qui

	<p>s'occupera plus spécifiquement des nouvelles personnes qui viennent pour la 1<sup>e</sup> fois au culte, en les accueillant, en les renseignant et en répondant à leurs éventuelles questions.</p> <p>Comment cela va se passer ? Les personnes intéressées à faire partie de ce groupe, seront invitées un soir au mois de juin entre 18h et 19h à la Cure de Bulle, pour une séance d'information. Puis dans un 2<sup>e</sup> temps, les personnes qui sont toujours intéressées, recevront une formation de base de visiteur, de paroisse au mois de juillet, pendant 3 heures en matinée ou en soirée. Si tout va bien, dès la rentrée de septembre ce groupe sera formé et prêt à visiter.</p> <p>L'outil de travail qui donné lors de la formation sera un petit livre écrit par un pasteur luthérien, Albert Greiner. Il a écrit ce livre, il y a 60 ans, mais ce livre n'a pas pris une ride. Ce livre s'intitule très justement « Visiteurs pour Christ » et nous plonge au cœur du sujet.</p> <p>En conclusion, la création de ce groupe de visiteurs fait partie de son mandat diaconal dans cette paroisse et Mme de Félice se réjouit beaucoup de vivre ce défi avec les paroissiens.</p> <p>Mme de Félice lit quelques lignes du livre d'Albert Greiner.</p> <p>Mme Ducry-Rey rappelle la fête paroissiale du 30 juin 2019, inscription jusqu'au 24 juin. Mme Ducry-Rey fait également mentionner du 3<sup>ème</sup> CO à Riaz et de ce fait, il y aura également du catéchisme dans ce CO.</p> <p><u>Animateur Jeunesse</u></p> <p>La présidente remercie Mme Dorianne Jeanneret, qui est dans la paroisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et va finir son activité le 30 juin 2019 au sein de la Paroisse. Mme Jeanneret a à cœur la jeunesse, à cœur d'avoir un contact individuel avec les jeunes et se donne entièrement dans son activité. Appliquée et minutieuse. Merci pour ton implication, ton cœur aux jeunes et à Dieu. Un culte d'au revoir à Mme Jeanneret a lieu le 23 juin 2019.</p>
<p><b>5. Abrogation du règlement « Statuts de la Paroisse évangélique réformée de Bulle - la Gruyère » datant de 1979.</b></p>	<p>M. Cédric Castella prend la parole afin d'expliquer les raisons du choix des membres du conseil de paroisse d'abroger ce règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- peu utilisé ces dernières années</li> <li>- est entré en vigueur il y a 40 ans (le 15 mai 1979)</li> <li>- fait référence à des textes législatifs périmés</li> <li>- fait référence à des institutions qui n'existent plus</li> </ul> <p>Le règlement de 1979 est obsolète et suite aux différents changements au sein de l'Eglise cantonal, il est conseil de la part du CP d'abroger ce règlement.</p> <p><b>L'abrogation du règlement datant de 1979 est votée à 28 voix pour 1 abstention</b></p>
<p><b>6. Décision sur le maintien d'un règlement de paroisse</b></p>	<p>Différents points sont exposés par M. Castella afin de donner la possibilité à l'assemblée de prendre une décision sur le maintien ou non d'un règlement de paroisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notre paroisse s'est passée sans aucun problème, durant de nombreuses années, de toute référence à un règlement paroissial, puisque celui de 1979 n'était plus applicable</li> <li>- Certains conseillers paroissiaux n'avaient même pas été informés de son existence, ce qui ne les a pas empêchés de remplir leurs fonctions.</li> <li>- Le <b>règlement ecclésiastique</b> de 2012 est très complet, tout à fait satisfaisant et suffisant.</li> <li>- Il est le garant d'une unité sur le plan cantonal.</li> </ul> <p>Une propositions de nouveau règlement a été soumise en 2002 au conseil synodal mais n'a pas été accepté en l'état.</p> <p>Les arguments invoqués étaient (entre autres) les suivants → Le présent règlement comporte un</p>

certain nombre d'imprécisions et de dispositions contraires au Règlement Ecclésiastique (RE) qui doivent obligatoirement être adaptées et corrigées.

Questions :

M. Brandt fait à un petit rappel de l'assemblée de paroisse d'automne lors de laquelle il avait réagi au sujet de l'annulation du règlement de paroisse présenté par le conseil. Entre temps avec quelques paroissiens, ils ont pris le temps d'analyser s'il y avait vraiment nécessité ou pas d'un règlement de paroisse. Ils sont arrivés à la conclusion, qu'il n'était plus nécessaire d'avoir ce règlement mais il y a tout de même certaines caractéristiques propres à la paroisse de Bulle qui ne se trouvent pas dans le règlement ecclésiastique cantonal. Un courrier a été transmis au conseil et il souhaiterait connaître la réponse à ce courrier ou au moins obtenir la position du conseil de paroisse à ce courrier.

M. Castella projette la lettre dont M. Brandt fait référence et reprend certaines points du courrier :

- la brochure de bienvenue et de présentation de la Paroisse reprend les termes qui concernent la vie et les activités de la Paroisse et en particulier pour les paroissiens eux-mêmes (anciens et nouveaux). Il serait également possible de mettre sur le site de la paroisse, la version électronique. Ce point ne doit pas être mentionnée dans un règlement de paroisse, cela rend donc caducs les articles du Règlement de paroisse s'y afférant.

- propositions pour des tâches administratives et responsabilités concernant en particulier le conseil de paroisse, soit des lignes directrices qui complèteraient le Règlement ecclésiastique de l'EERF (2013) : le conseil de paroisse est d'accord de mettre en place des lignes directrices mais sous l'autonomie du conseil de paroisse et non pas de l'assemblée de paroisse sauf si des éléments est en relation avec le fonctionnement du conseil de paroisse.

- prévoir des échanges de chaires de manière plus systématiques avec d'autres paroisses, en particulier celle du sud-fribourgeois. C'est une pratique déjà en place au sein de la paroisse.

- réfléchir à la possibilité d'organiser à nouveau dans les EMS des célébrations protestantes.

Remarque notée par le conseil de paroisse pour une futur réflexion

- toute proposition, interpellation, demande individuelle ou communes est par analogie avec le synode (RE art. 133 à 136) doit être déposée au moins 1 mois avant l'AP pour y être traitée. Le conseil de paroisse est d'avis de se tenir au règlement ecclésiastique, c'est-à-dire que l'autonomie du conseil de paroisse est de préparer les objets à traiter par l'assemblée de paroisse. Une assemblée de paroisse ne peut pas être préparée par un conseil de paroisse par des propositions faite par des paroissiens 1 mois avant. Tout paroissien a la liberté de transmettre un objet au conseil de paroisse mais ne sera traité par l'assemblée en respectant l'art. 78, alinéa 4 du règlement ecclésiastique. Il est important que le conseil de paroisse puisse bien se préparer sur les sujets présentés à une assemblée de paroisse en vue d'un vote.

- en début de mandat, le conseil de paroisse établit l'organigramme, partage des responsabilités de chaque membre avec son remplaçant ==> 1er tâche des nouveaux conseillers en début de mandat

- voir l'utilité d'un bureau administratif pour les affaires courantes ==> c'est une réflexion que le conseil de paroisse a eu et il y a un mini bureau administratif qui existe pour les questions d'ordre du jour. Le CP n'a pas voulu d'un organe haut dessus du conseil de paroisse.

- réfléchir au moyen de favoriser et encourager l'engagement de paroissiens (petits groupes de maison, école du dimanche, groupe de prière) et des jeunes en fonction de leur formation. Il peut leur confier certaines compétences pour un temps déterminé ==> déjà en fonction

- voir comment préparer le renouvellement de membre du conseil sortant avec assez d'avance. Il n'est pas possible d'introduire des personnes dans un conseil de paroisse qui n'ont pas été mandatés.

- prévoir la possibilité d'un groupe d'accompagnement spirituel formé par des anciens de la paroisse choisis par le CP en cas de nécessité. Dans l'Eglise, les anciens, c'est l'équivalent du conseil de paroisse. Si des personnes désirent prier pour le conseil de paroisse, cela est tout à fait possible (prière du Lundi ou d'autres groupes).

- est-ce nécessaire d'avoir un document pour la gestion pour le service d'entraide ? Il est mentionné que : « La paroisse dispose et contribue à un Fond d'Entraide destiné aux personnes dans le besoin et des réfugiés. Un, un paroissien(ne) est responsable du bureau à la cure de l'Aide sociale, récolte et gère la distribution des biens (argent repas et bons d'achat). Le (la) responsable présente les comptes, avec rapport de la commission financière, à l'AP du printemps ». Tous ses points sont déjà mis en place, la responsable actuelle est Annette Granier qui gère ce service avec un grand

professionnalisme et à toute satisfaction.

M. Castella a présenté le point de vue du conseil de paroisse sur le dernier courrier envoyé par M. Brandt et Mme Nordberg.

M. Castella invite l'assemblée à ne pas voter un nouveau règlement de paroisse. Le Conseil de paroisse propose à la place d'un règlement de paroisse de mettre en place si nécessaire un règlement ad-hoc sur certains sujets importants (par exemple la répartition du bénéfice) et qui sera proposé et voté lors d'une assemblée de paroisse.

M. Brandt désire complètement la présentation de M. Castella. Ils ne veulent pas d'un nouveau règlement mais ils ont apporté quelques idées que le conseil pourrait mettre en place. Si un des pasteurs quittent la paroisse précipitamment ainsi que le conseil, comment peuvent agir les nouveaux s'il n'y a pas certains éléments clairement définis pour poursuivre. Par bureau, il pensait un petit groupe qui se réunit un peu avant la séance du conseil pour régler les problèmes essentiels qui peuvent être ensuite rapporter aux autres membres du conseil. Cela pourrait éviter des séances prolongées. Son courrier était un rappel aux membres du conseil, qui peut soit accepter ou pas sa proposition. Il estime important que le conseil puisse en tout temps poursuivre sa tâche sans problème. Les aînés pourraient apporter leurs expériences aux nouveaux, aux jeunes ainsi ils pourraient leur transmettre ce qui les attend dans leur futur mandat. Les finances ne sont pas mentionnées dans le règlement ecclésiastique du canton (comme par exemple : "à titre exceptionnel, par nécessité ou pour une cause imprévue, le conseil peut engager une dépense urgente ou extraordinaire de 3 %", "si la dépense est supérieure, une assemblée de paroisse extraordinaire peut être convoquée. En cas de grosse dépense future et pour la planification à long terme, il peut établir un plan quinquennal"... "il est également précisé les rentrées spécifiques de la paroisse".

M. Castella : un des gros chantiers du conseil de paroisse a été de classer tous les documents et de les rendre plus accessibles aux conseillers ainsi qu'au futur conseiller.

M. Duruz : il est également d'avis qu'un règlement n'est pas nécessaire mais il serait utile d'avoir un document comme par exemple une directive d'application du règlement ecclésiastique pour certains points comme le nombre de conseiller de paroisse (Bulle a 7 conseillers, alors que le règlement mentionne entre 5-15).

M. Castella trouve cette remarque très positive et les conseillers vont en tenir compte.

M. Aguet: dans le TU du mois de janvier-février, ne serait-il pas possible de mentionner que les demandes spéciales doivent être adressées au conseil de paroisse avant le 30 mars, afin que les paroissiens puissent transmettre leurs doléances dans les temps.

M. Castella : le conseil de paroisse ne souhaite pas mettre en place une telle manière de procédé. Le conseil de paroisse est à l'écoute des propositions des paroissiens et décident de l'importance des sujets à présenter à l'assemblée de paroisse. Si une personne trouve son sujet important et doit être transmis à l'assemblée de paroisse, elle doit le faire dans le cadre des divers afin que l'assemblée de paroisse puisse décider et voter sur ce point qui selon le vote sera traité par le conseil de paroisse par la suite. La proposition cantonale est plus sage.

M. Aguet demande juste de le mentionner dans le TU de janvier-février en mentionnant le délai

M. Castella est d'accord de mettre ce message dans le TU. Les sujets proposés par les paroissiens ne doivent pas être obligatoirement traité lors de l'assemblée. Les sujets proposés à l'assemblée de paroisse sont de la responsabilité des conseillers de paroisse.

M. Aguet trouve important de donner la possibilité aux paroissiens de transmettre des sujets, même si les propositions ne seront pas reprises en totalité lors d'une assemblée de paroisse.

M. Castella : les conseillers de paroisse essaient de tenir compte de toutes les remarques des paroissiens.

M. Brandt désire donner un complet d'information sur le point qu'à soulever M. Aguet. Dans notre règlement, il est mentionné : "les demandes individuelles ou propositions d'un groupe de paroissiens ayant droit de vote doivent être transmises au conseil de paroisse au moins 2 mois à l'avance", alors que dans le règlement ecclésiastique cantonal, il est mentionné 1 mois. Les 2 mois permettent aux conseillers de paroisse d'en prendre connaissance et elles sont présentées en assemblée dans la mesure du possible et éventuellement traitées si nécessaire directement, sans

	<p>attendre 6 mois.</p> <p>M. Castella rappelle que la proposition du conseil de paroisse n'est pas en accord avec ce qu'il propose. Le délai mentionné concerne le conseil Synodal et l'assemblée Synodal et non pas le conseil de paroisse.</p> <p>Mme Ducry-Rey : le conseil de paroisse entend et comprend les inquiétudes des paroissiens et ils essaient au maximum d'y répondre. La proposition de mentionner le délai dans le TU sera prise en compte. Le conseil de paroisse essaie de traiter les demandes des paroissiens lors de leur séance dans les plus brefs délais et de les présenter en assemblée si besoin. Le conseil de paroisse essaie de mettre en place des lignes directrices et de s'en tenir afin de faciliter le travail des prochains conseillers. Les lignes directrices restent en main du conseil de paroisse et peuvent être à tout moment améliorées.</p> <p><b>L'assemblée a décidé à 29 voix pour de ne plus avoir un règlement de paroisse spécifique à la Paroisse de Bulle-la Gruyère.</b></p>
<p><b>7. Comptes 2018</b></p>	<p><b>a) présentation</b></p> <p>La parole est donnée à Mme Corinne Valley-Jaquet (caissière) et M. Mark Stalder.</p> <p>Un extrait des comptes perte et profit a été donné à l'assemblée, qui met en évidence la solidité des finances de la paroisse.</p> <p>M. Stalder présente rapidement l'évolution faite par rapport à l'année 2017 et ensuite Mme Valley présentera les comptes 2018 en détail. Globalement, le résultat 2018 est presque semblable à 2017. Il y a peu d'évolution dans les charges et les produits, nous obtenons un résultat de CHF 163'000.00.</p> <p>Mme Valley-Jaquet donne une explication détaillée des comptes 2018: Le document fait mention des comptes 2017, du budget 2018 (accepté par l'assemblée) et des comptes 2018. Les charges s'élèvent à CHF 1'215'343,33 alors que le budget prévoyait CHF 1'174'700.00 ==&gt; charges un peu en hausse</p> <p><b>CHARGES</b></p> <p><u>Administration</u> Dépense moins élevée que prévu, comptes 2018 CHF 161'250.20, Budget 2018 : CHF 170'070.00 Le compte 312 est plus élevé que prévu suite à une offre de l'Association du matériel scolaire d'acheter des Toner pour les imprimantes de la paroisse à un prix très intéressant.</p> <p><u>Immeubles</u> Comptes 2018 : CHF 189'537.91 pour un budget 2018 de CHF 183'050.00 Coûts assez stables Frais d'exploitation plus élevés suite à un achat d'une machine à café, d'une souffleuse à feuilles. Augmentation de l'assurance suite à la mise à charge de l'inventaire du mobilier de la paroisse (dernière version 2013). Provision faite en vue du changement des portes et du système d'accès dans les bâtiments.</p> <p><u>Ministères</u> pas de commentaire spécial</p> <p><u>Activités paroissiales</u> Comptes 2018 : CHF 127'147.66 / Budget CHF 136'990.00 Moins de charges pour les frais d'animation au sein de la paroisse</p> <p><u>Partages externes</u> Aides sociales paroisse : CHF 1'000.00 en plus pour les repas rencontrés</p> <p><u>Amortissements</u> Lors de l'établissement du budget 2018, aucune décision n'avait été faite aux sujets de l'amortissement des biens immobiliers de la paroisse. En 2017, il avait déjà été prévu d'amortir plus que prévu. Cette manière de procéder a été renouvelée pour 2018, c'est la raison pour laquelle une différence d'env. CHF 50'000.00 par rapport au budget 2018.</p> <p><b>PRODUITS</b></p>

Comme chaque année, nous ne trouvons au-dessus du budget prévu, soit CHF 1'379.221.70 (Budget CHF 1'178.700.00)

#### Impôts

Impôts exercices antérieurs : impôts qui ne peuvent pas être prévu en avance. Montant à ne pas surévalué lors de l'établissement du budget.

#### Administration

Ce poste comprend les dons. Cette année, la paroisse a reçu un legs de CHF 5'000.00

#### Immeubles

En dessous du budget, car l'appartement à la maison de paroisse n'a pas été reloué après le départ de M. Papaux.

#### Ministères

Le compte 63000 est en lien avec un même compte charges  
Quelques ventes de matériels pour CHF 270.00

#### Activités paroissiales

Ce compte rapporte un montant de CHF 6'049.85

La paroisse arrive donc à un résultat positif de CHF 163'878.37

Cette année, le montant des collectes 2018 s'élève à CHF 20'882.04.

#### b) Questions

M. Brandt désire savoir comment sont ventilés les frais d'entretien, de réparation et d'investissement. Il souhaite savoir si la rénovation de l'escalier au Temple a été comptabilisée sur 2018 ? Est-ce que l'assainissement des bases du Temple est en partie financé sur les comptes 2018 ou pas ?

Mme Valley-Jaquet explique que les charges courantes d'entretien sont mentionnées sous les charges "Immeubles" (323). Il y a des comptes "entretien Temple", "entretien Cure", "entretien MP" et "entretien extérieure" qui sont considérées comme des charges courantes. Les charges qui sont considérées comme investissement, par exemple rénovation de l'escalier, etc : c'est un compte qui se trouve dans le bilan "compte de construction (14308). Le compte 14308 à la fin 2018 s'élève à CHF 775'791.30. Comme les travaux sont commencés mais pas terminés, il n'est pas possible de les mentionner dans les charges pour l'instant. Ce montant est considéré comme une plus-value en notre faveur, car cela augmente la valeur de l'immobilier. Ce montant est en attente jusqu'à la fin des travaux. Parallèlement, une provision est faite chaque année afin d'équilibrer les travaux effectués. L'assemblée de paroisse a accepté l'investissement dans les bâtiments pour CHF 176'000.00, dont nous avons en parallèlement CHF 80'000.00 de provision. Lorsque que les travaux seront finis, les charges s'élèveront donc à CHF 96'000.00. L'escalier de la paroisse a coûté CHF 12'000.00, il y a également CHF 10'000.00 d'honoraires d'architecte, l'échafaudage un acompte de CHF 3'500.00, modification réfection du Temple CHF 12'000.00, acompte plancher CHF 4'000.00, acompte réfection des pierres du Temple de CHF 10'000.00.

M. Stalder : un suivi budgétaire est fait pour les travaux afin de respecter le budget approuvé par l'assemblée de paroisse.

#### Service d'entraide

Mme Valley-Jaquet explique que Mme Granier s'occupe de la partie du service d'entraide de la paroisse. Mme Granier a accès aux comptes, fait les paiements, accueille les personnes, étudie les cas et prend les décisions. Mme Granier fournit tous les documents à Mme Valley-Jaquet, qui gère la comptabilité.

Mme Valley-Jaquet présente les comptes de ce service



Bilan	
Actifs	16'846.28
Caisse	375.50
CCP 17-7075-7	13'244.73
Stock Bons Migros	500.00
Actifs transitoires	2'726.05
Passifs	16'846.28
Fortune du service social	6'799.38
Résultat de l'exercice	10'046.90
Pertes & Profits	
Charges	32'324.05
Frais d'entraide	32'084.05
Logement (loyers, charges)	4'457.75
Assurances maladie payées	4'491.55
Frais d'électricité payés	3'692.75
Bons Migros achetés	2'160.00
Bons Zig Zag achetés	669.40
Bons TPF achetés	635.80
Frais téléphone payés	662.45
Frais de santé payés	2'775.65
Frais liés à la scolarité	3'029.30
Autres charges payées	9'509.40
Frais généraux	240.00
Frais de bureau	60.00
Frais de port	10.00
Frais bancaires	170.00
Recettes	42'370.95
Contributions Paroisse réf. Bulle	20'000.00
Collectes Paroisse Réf. Bulle	15'880.95
Autres aides financières	5'000.00
Participations des demandeurs	1'490.00
Résultat	
Total Recettes	42'370.95
Total Charges	32'324.05
Résultat de l'exercice	10'046.90
Mme Valley-Jaquet a essayé d'établir des catégories de frais liées au service d'entraide : voir liste	

c) Rapport de la commission des réviseurs de comptes et entraide  
M. Aguet lit le rapport des réviseurs des comptes 2018

**d) Approbation et décharge**

**Les comptes 2018 sont approuvés par 21 voix pour et 1 abstention (les membres du CP ne vote pas les comptes)**

**Décharge des réviseurs de comptes, de la comptable et du CP : l'assemblée vote par 20 voix pour**

**Répartition des excédents de recette**

Mme Ducry-Rey rappelle le règlement pour la répartition du bénéfice

Questions

Mme Auguet trouve inutile de faire des dons à la paroisse vu qu'elle répartit ensuite les bénéfices. Il est en fait inutile de faire un don, un legs à la paroisse puisqu'elle peut répartir des bénéfices.

Pourquoi donner pour ensuite répartir le bénéfice ?

Mme Ducry-Rey trouve que cela dépend de quels dons ont fait, si c'est en faveur d'un service de la paroisse, cela n'est pas considéré en faveur de la paroisse.

M. Stalder : les dons rentrent dans les comptes de la paroisse dans certains cas, il y a eu des dons assez importants comme par exemple un don que l'on retrouve dans les comptes sous une appellation bien spécifique. Les dons rentrent dans les recettes de la paroisse et ensuite les charges sont déduites, et à la fin nous obtenons un bénéfice dont nous pouvons en répartir une partie en don et en réserve.

M. Brandt: certains donateurs précisent à quoi doit être affecté son don (par exemple: entraide social, etc)

M. Castella : il y a plusieurs raisons de donner, soit pour une raison fiscale (déduction fiscale) ou donner pour une aide particulière, par exemple service d'entraide, paquets de Noël, etc.

M. Stalder présente donc la répartition des bénéfices :

Selon l'art. 4, lors d'une situation particulière le conseil de paroisse peut exceptionnellement modifier le taux de répartition mentionné à l'art. 3. Le conseil de paroisse a donc décidé d'augmenter l'affectation des réserves, suite aux travaux au sein de la paroisse et présentés lors de l'assemblée extraordinaire le 15 février 2019. Lors de la prochaine assemblée de paroisse, l'assemblée devra se pencher sur le budget 2020 et afin de rester conservateur dans nos prévisions d'entrée des recettes fiscales, il est donc nécessaire d'augmenter les réserves.

	Montant	Total	Suivi résultat à répartir
Résultat 2018			169'918.64
Report à capital (selon art. 2 du règlement)	4'918.64	4'918.64	165'000.00
Augmentation des réserves	80'000.00		85'000.00
Fond de Paroisse (1/3 selon règlement)	20'000.00		
Dons à répartir (2/3 selon règlement)	65'000.00	85'000.00	0.00
Répartition fond de Paroisse			
Fond entraide paroissiale	10'000.00		
Bâtiment	10'000.00		
	20'000.00		

	<p><u>Proposition des dons :</u></p> <table border="0"> <tr> <td colspan="2">Répartition des dons</td> </tr> <tr> <td>DM Moyen-Orient (église réformée alep)</td> <td>20'000.00</td> </tr> <tr> <td>Morijà</td> <td>6'000.00</td> </tr> <tr> <td>Association aide chrétienne agricole</td> <td>5'000.00</td> </tr> <tr> <td>Association Solidarité Madagascar</td> <td>1'000.00</td> </tr> <tr> <td>Porte ouverte reconstruction en Irak</td> <td>15'000.00</td> </tr> <tr> <td>Soup y rail</td> <td>2'000.00</td> </tr> <tr> <td>Gruyère (famille solidaire en Gruyère)</td> <td>6'000.00</td> </tr> <tr> <td>Fond de solidarité des pasteurs suisse</td> <td>10000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>65'000.00</td> </tr> </table> <p><u>Questions :</u></p> <p>Ecole du Potier : école chrétienne à Yverdon, qui a besoin de CHF 1'000.00 pour des livres scolaires.</p> <p>Mme Auguet trouverait nécessaire de donner un peu plus au service d'entraide.  M. Castella rappelle que CHF 20'000.00 ont été versés au service d'entraide soit CHF 23'000.00.  Mme Granier estime que la répartition a été décidée en commun accord avec les autres conseillers.  Les conseillers ont décidé un don de CHF 3'000.00 en plus au service d'entraide cette année. En début d'année, la paroisse verse un montant de CHF 10'000.00 sur le compte du fond d'entraide.  Mme Granier sollicite en fonction des situations des dons d'autres associations et de fondation extérieures. Selon Mme Granier, ces CHF 3'000.00 vont apporter une plus grande sécurité pour l'entraide sociale. Le but de ce fond est d'avoir ce qui est nécessaire afin d'aider les personnes dans le besoin. En cas d'urgence, Mme Granier peut toujours demander un soutien financier supplémentaire aux membres du conseil de paroisse.</p> <p><b>La répartition de l'excédent du bénéfice est acceptée à 23 voix pour</b></p>	Répartition des dons		DM Moyen-Orient (église réformée alep)	20'000.00	Morijà	6'000.00	Association aide chrétienne agricole	5'000.00	Association Solidarité Madagascar	1'000.00	Porte ouverte reconstruction en Irak	15'000.00	Soup y rail	2'000.00	Gruyère (famille solidaire en Gruyère)	6'000.00	Fond de solidarité des pasteurs suisse	10000		65'000.00
Répartition des dons																					
DM Moyen-Orient (église réformée alep)	20'000.00																				
Morijà	6'000.00																				
Association aide chrétienne agricole	5'000.00																				
Association Solidarité Madagascar	1'000.00																				
Porte ouverte reconstruction en Irak	15'000.00																				
Soup y rail	2'000.00																				
Gruyère (famille solidaire en Gruyère)	6'000.00																				
Fond de solidarité des pasteurs suisse	10000																				
	65'000.00																				
<p><b>8. Informations</b></p>	<p>M. Pierre-Philippe Blaser est ravi d'être de retrouver les paroissiens. Il transmet quelques informations au sujet de l'Eglise au niveau cantonal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 juin 2020 aura lieu dans l'Eglise du canton de Fribourg, la longue nuit des Eglises. C'est un mouvement international qui propose d'ouvrir son Eglise/Temple durant toute une nuit et d'y proposer des activités inhabituelles dans l'espoir d'attirer des gens qui ne viennent pas vraiment à l'Eglise. Les pasteurs et les diacres du canton de Fribourg ont souhaité que nous nous y associions au niveau de l'Eglise cantonal de Fribourg. Le conseil de paroisse va donc recevoir prochainement des informations à ce sujet, c'est une proposition et pas une obligation d'y participer. L'Eglise cantonale recommande d'y participer car ce projet a une dimension cantonale voir internationale.</li> <li>- au niveau de l'Eglise nationale, un changement important aura lieu. On ne parlera plus de la FEPS (Fédération des Eglises protestante Suisse) à partir de janvier 2020 mais ce sera l'Eglise Evangélique Réformée de Suisse. Ce n'est pas seulement un changement de terminologie, on se dirige vers un langage plus ecclésial. L'idée est de former une communion d'Eglise sur le plan national. Cela permettra peut-être d'avoir une visibilité plus forte et plus grande en lien avec les instances nationales du pays. ==&gt; le Synode sera informé de ce changement, qui sera certainement suivi d'une discussion</li> <li>- tout se passe au mieux au niveau de l'Eglise cantonale avec des comptes positifs. Ainsi nous pouvons mettre en place des projets au niveau de l'Eglise cantonale et être solidaire au sein d'autres mouvements chrétiens ou autres œuvres dans le besoin</li> <li>- formation des a comps en novembre. Jeunes souhaitant acquérir une formation plus grande dans le domaine de l'animation de groupes et d'accompagnement des jeunes.</li> </ul> <p>Mme Ducry-Rey désire remercier l'assemblée et surtout les bénévoles qui font vivre l'Eglise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'équipe des bénévoles qui refont l'extérieur du temple</li> <li>- l'équipe du spectacle de Saül à Paul</li> <li>- l'équipe des repas communautaires</li> <li>- l'équipe des repas rencontres</li> </ul>																				

	<p>- différents équipes louanges, les musiciens et les chanteurs  - l'équipe pliage du TU  - toutes les autres équipes que Dieu a créé au sein de cette Eglise</p> <p>Mme Granier informe qu'une partie des dons de l'entraide sociale a été utilisée pour des frais scolaires. La Paroisse soutient 2 jeunes filles qui étudient au Collège du Sud, 1 jeune en 1er année et la 2ème en 2ème année du Collège. Au nom de Jésus Christ, nous pouvons aider ses 2 jeunes filles à avancer dans la vie, acquérir une formation avec un projet de poursuivre à l'école HES. Nous les soutenons en payant les livres et les divers frais.</p> <p>M. Aguet souhaite savoir où en est le projet d'un nouvel animateur d'Eglise ? Avez-vous engagé qqn?  Mme Ducry-Rey : à l'heure actuelle, le conseil de paroisse a choisi une personne mais le contrat de travail n'est pas encore signé.</p> <p>Mme Audemars a constaté depuis un certain temps que lors de la célébration de la St-Cène, un cercle est formé dans l'Eglise. Plusieurs paroissiens ont des difficultés à rester longtemps debout, ne serait-il donc pas possible de faire en défilé lorsqu'il y a beaucoup de monde ?  Mme de Félice : lorsqu'un cercle est fait lors de la St-Cène, 2 équipes partent pour donner la St-Cène afin de réduire le temps d'attente. Bien entendu les personnes peuvent s'avoir en attendant. Dans le futur, on va tenir compte de cette remarque.</p> <p>Mme Fardel: serait-il possible d'afficher les numéros de cantique et le nombre de versets à chanter?  ==&gt; le conseil de paroisse a pris note de cette remarque</p> <p>M. Brandt souhaite savoir si un procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de février a été fait ?  Mme Ducry-Rey sera mis prochainement sur internet et sera approuvé lors de la prochaine assemblée de paroisse.</p> <p>M. Houriet : lors des repas communautaires, serait-il possible qu'une ou deux personnes aident à ranger les tables après le repas afin que ce ne soit pas les cuisinières qui fassent tout le travail. Des aides supplémentaires pour le rangement et le nettoyage lors de ces repas seraient les bienvenus. ==&gt; Éventuellement une liste à disposition</p> <p>Mme Ducry-Rey remercie les paroissiens pour leur participation à cette assemblée</p>				
	<table border="0" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td><b>La Présidente</b></td> <td><b>La Secrétaire</b></td> </tr> <tr> <td><b>Gwennaëlle Ducry- Rey</b></td> <td><b>C. Bisig-Charrière</b></td> </tr> </table>	<b>La Présidente</b>	<b>La Secrétaire</b>	<b>Gwennaëlle Ducry- Rey</b>	<b>C. Bisig-Charrière</b>
<b>La Présidente</b>	<b>La Secrétaire</b>				
<b>Gwennaëlle Ducry- Rey</b>	<b>C. Bisig-Charrière</b>				